

Rubrique: Absence, décès et succession
Sous-rubrique: Suppression de tombes
Date de publication: KABVS 05.06.2024
Visible par le public jusqu'au: 05.01.2025
Numéro de publication: VA-VS35-000000019

Entité de publication



Saint-Maurice

Commune de Saint-Maurice, Grand-Rue 79, 1890 St-Maurice

Levée de sépulture, Saint-Maurice

Désaffectation de tombes, cimetière Vers Pré à Saint-Maurice

Liste des tombes concessionnées concernées

- N° 43 Bastian Maurice Jules
- N° 45&46 Rey Louis et famille
- N° 59 De Werra - De Stockalper Charles et famille
- N° 60 De Bons Maurice, Aline et Amélie
- N° 302 Bruchez-Maret Léon et Marie-Louise
- N° 307 Coutaz-Aymon Georgette et Raymond
- N° 310 Chesaux-Barman Lucette et Charles
- N° 311 Chabod-Brossard Calixte et Irène
- N° 312 Barman-Jacquemoud Agnès et Rémy

Moyen de droit / Consultation

En vertu de l'article 24 du règlement sur les inhumations et les cimetières de la Commune de Saint-Maurice du 9 août 2017, l'administration communale porte à la connaissance des familles intéressées que les places de sépulture mentionnées ci-dessus sont échues ou arrivent à échéance d'ici au 31 décembre 2024 et qu'elles seront désaffectées au cours de l'année 2025 (2ème partie de l'année).

Les monuments ainsi que les objets d'ornement garnissant les tombes concernées devront être enlevés pour le 31 décembre 2024 au plus tard. Passé ce délai, l'autorité communale en disposera librement.

Nous portons à la connaissance des familles qu'il est possible à terme de prolonger la concession pour une durée de vingt-cinq ans.

Point de contact

Commune de Saint-Maurice

(personne de contact : Françoise Pilloud, tél. 024 486 60 70 les mardi, mercredi et jeudi)

Case postale 83, 1890 Saint-Maurice

Délai

Expiration du délai: 31.12.2024